



Compte-rendu de la réunion du 04 décembre 2020 à 9 h 30 sur l'évolution de la crise sanitaire

Cette réunion présidée par la Secrétaire Générale et réalisée en audioconférence avec les fédérations ministérielles portait sur l'évolution de la crise sanitaire.

La dernière réunion sur ce thème remontait à...1 mois jour pour jour, avec l'audio présidée par le Ministre Olivier Dussopt !

Nos fédérations UNSA et CFE-CGC, comme la plupart des autres OS, n'ont pas manqué de déplorer ce fait, alors même que l'administration s'était engagée sur un échange régulier tous les 15 jours ! La SG a reconnu qu'un mois c'était trop long, même en l'absence, dans l'intervalle, de modifications significatives au sein du MEFR. Toutefois, elle annoncera en fin de réunion qu'il est peu probable qu'un nouvel échange ait lieu avant les vacances de Noël. De fait, le dialogue social ne reprendra donc que...l'année prochaine !

Après un tour « de table » distanciel, la Secrétaire générale a apporté, suite aux observations des fédérations, les éléments de réponse développés ci-après.

Il est à noter, que lors de leur prise de parole, l'UNSA et CFE-CGC ont demandé :

- **L'abrogation du jour de carence ;**
- **La reconnaissance de la Covid-19 en maladie professionnelle ;**
- **La poursuite du télétravail, geste barrière éprouvé, en attendant les négociations Fonctions Publiques sur le sujet en janvier 2021 ;**
- **Le report des droits syndicaux non consommés ;**
- **Une décision interministérielle sur les jour de congés 2020**
- **Des informations sur la campagne de vaccination Covid-19**

➤ Le télétravail

En l'absence d'élément très nouveaux en terme d'organisation, la Secrétaire générale profite de cette réunion pour faire un point d'étape sur le télétravail au Ministère et en Administration Centrale.

Ainsi, est relevée une constante progression du télétravail. Selon les dernières données chiffrées, pour l'ensemble du MEFR, le taux d'agents ayant télétravaillé au moins 1 jour par semaine s'élève à 42,24 % contre 40,06 % la semaine précédente.

Et si en outre, on neutralise les activités non télétravaillables (cas de la branche surveillance de la Douane), le taux bondit à 45,8 %.

Ces données ont laissé septiques les fédérations, car issues de calculs « arrangeants » (exemple des agents nomades considérés comme télétravailleurs) afin d'enjoliver la vitrine ministérielle.

En Administration centrale, le ratio d'agents télétravaillant au moins 1 jour par semaine était déjà très élevé, autour de 75 %, même s'il est noté cette semaine un léger infléchissement à 74 %. Mais l'administration admet que les contraintes ne sont pas les mêmes que dans d'autres directions du MEFR...

Selon le baromètre de la direction du numérique, au MEFR le télétravail obtient un indice de satisfaction de 6,4/10, alors que la moyenne interministérielle est de 6,2/10. Mais les essais d'amélioration doivent être poursuivis, notamment sur les équipements (PC portables voire téléphones portables). L'Administration reconnaît se heurter au problème de saturation du marché, mais pense néanmoins que l'objectif de doublement du taux d'équipement d'ici fin décembre (de 20 à 40%) serait à priori atteignable.

Se pose également les difficultés liées aux applications non télétravaillables, mais qui relèvent de projets plus à moyen terme.

Sur la formation des managers, elle souligne la semaine du management proposée par l'IGPDE sur l'accompagnement du management en télétravail.

La Secrétaire générale précise que tous ces éléments sont importants en gestion de crise et plus encore dans l'optique d'une forme plus pérenne du télétravail.

A cet égard, elle incite à poursuivre les efforts déployés dans le cadre de la mise en place du protocole télétravail, et note donc avec regret la demande de report du protocole télétravail. Elle trouve dommage qu'on ne s'appuie pas sur les nombreux travaux conduits sur le sujet, afin qu'on puisse, dès que la crise s'éclaircira, envisager une « *vitesse de croisière* ».

Elle rappelle, suite aux nombreuses remontées, qu'il ne doit pas exister de télétravail forcé, cela doit rester une situation non imposée. Mais, pour une question de protection des agents, et suite aux directives gouvernementales, les administrations ont du mettre en place une organisation de télétravail 5/5 j. Pour autant, la possibilité d'un retour en présentiel 1 jour par semaine doit être regardée de plus près surtout avec l'évolution favorable de la situation sanitaire. A contrario, s'agissant des refus de demande de télétravail, elle explique qu'ils peuvent avoir été dictés par le respect de conditions de travail acceptables. En effet, on n'est plus dans le cas du premier confinement et son mode de télétravail extrêmement dégradé. Désormais le télétravail suppose des fonctions qui s'y prêtent ET un équipement correct.

Concernant la visioconférence, la Secrétaire générale reconnaît que c'est un point noir, mais que cela n'est pas une question d'outil mais une question de réseau. En effet le réseau interministériel n'a pas été dimensionné pour y faire face. Et lors de ce 2ème confinement, en l'espace d'un mois les visios ont « explosé » de plus de 65 %. Situation qui n'existait pas lors 1^{er} confinement.

Pour ces nouvelles formes de travail en distanciel, l'administration admet qu'il faut des outils dédiés. Aussi, le MEFR est en train de « *cravacher* » pour que les agents aient un équipement. Mais demander aux agents de se brancher depuis leur ligne personnelle c'est délicat, et ne serait pas forcément bien accueilli (**forcément, vu qu'il n'est toujours pas question de la prise en charge des frais de télétravail !**). Sans compter que certains ont du mal, car c'est un problème de réseau général, car les visios sont nettement plus voraces en terme de bande passante que les audios.

➤ **La cellule psychologique**

La Secrétaire générale reconnaît que la crise sanitaire a un gros impact sur les agents, ainsi que l'ont souligné unanimement les Fédérations. Pour autant, la cellule psychologique dénombre seulement 139 dossiers ouverts depuis le printemps 139 dossiers et, depuis la rentrée et la survenue de la 2ème vague, 19 dossiers depuis novembre. Le nombre reste donc encore assez limité. Les thématiques le plus souvent abordées lors des appels sont : les sujets d'anxiété liée au Covid, les difficultés dans la sphère professionnelle et le contexte de

travail, la sphère privée. L'administration admet que cette cellule ne constitue pas « *l'alpha et l'oméga* » mais il convient de rappeler que cet outil existe en matière d'accompagnement des agents.

Aussi, suite à la demande des Fédérations qui ont souligné que beaucoup d'agents n'en connaissait pas l'existence, le SG va refaire une « *piqûre de rappel* » par un message aux agents dès lundi prochain.

➤ **Le vaccins et les tests antigéniques**

La Secrétaire générale admet qu'il faille faire au mieux pour les agents, mais souligne aussi que tout ne dépend pas du SG ou du MEFR, car il y a des priorités dictées par le gouvernement. Néanmoins, elle reconnaît que le sujet peut faire objet d'un travail plus approfondi, en intégrant les consignes des autorités de santé et en identifiant ce qui serait utile pour le MEFR, par exemple lors d'une séance du CHSCT ou dans des échanges ad hoc.

S'agissant des tests antigéniques, elle est plus circonspecte, car se demande qu'elle en serait l'utilité pour le MEFR, et relève aussi leur durée de validité et le fait qu'ils sont plutôt adaptés aux personnes asymptomatiques.

Certaines Fédérations ont indiqué que les tests pourraient être opportuns pour les agents en contacts avec le public, et se sont également opposé à toute velléité de réquisition de personnel du MEFR en cas de campagne de vaccination massive, comme se fut le cas en 2009 avec la grippe H1N1.

➤ **Les jours de congés**

L'administration reconnaît que des questions sont remontées et que c'est donc un sujet bien identifié. La secrétaire générale indique conduire des échanges avec les Directions pour voir s'il est possible d'envisager une position interministérielle commune interministériel. La possibilité de détendre le calendrier des reports va être regardée. Mais (**et oui, il y a un mais !**), elle souligne que le dispositif du CET a été assoupli cette année, avec un plafond porté de 60 à 70 jours et une alimentation portée de 10 à 20 jours. De ce fait, pour les agents disposant d'un CET, la question se pose de façon moins forte que pour les agents ne disposant pas d'une ancienneté suffisante pour ouvrir un CET.

Petit problème arithmétique : « Vous disposez, en 2020, d'un CET comportant une épargne de 60 jours et de 20 jours de congés non consommés. De combien de jours pouvez-vous alimenter votre CET ? ».

➤ **Les droits syndicaux**

Sur le problème de l'exercice de l'activité syndicale en période de crise sanitaire et des heures syndicales non consommées, l'administration va regarder plus précisément la question et revenir vers les Fédérations pour éclaircir ce point.

Pour conclure, la Secrétaire générale a résumé les points sur lesquels le SG doit avancer : droits à congés, droits syndicaux, cellule psychologique, tests et vaccins (ces derniers points seront à priori inscrits au programme du prochain CHSCT après avoir en amont affiné les cas d'utilité pour le MEFR).

Bref, pas trop de « scoops » donc, on comprend mieux pourquoi il n'y a pas eu d'échanges depuis le 04/11 ! Seul point positif de cet échange, l'annonce de la régression des cas de virus au MEFR, à l'instar de ce qui est constaté l'ensemble du territoire.